

« L'association Les Nids est historiquement attachée au principe selon lequel le premier lieu d'éducation d'un enfant est sa famille et que tout doit être entrepris pour que celle-ci conserve et/ou retrouve les conditions d'un exercice parental aussi étendu que possible. L'action globale est ainsi pensée pour l'enfant et sa famille. Si cette position dit quelque chose d'essentiel sur la place des interventions socio-éducatives dans le parcours de vie des familles, elle doit, pour rester pertinente, être mise en correspondance avec une ligne directrice fondamentale : la prévalence des droits de l'enfant, point de départ de toute action engagée auprès de lui comme auprès de son entourage familial et son environnement de vie.

Ainsi, l'enfant et le jeune doivent être pleinement perçus dans leur subjectivité, comme des personnes détentrices de potentialités, d'un libre arbitre et d'une histoire personnelle dans laquelle des figures d'attachement ou des figures tutélaires ont jalonné, jalonnent ou jalonneront leur existence. Le temps institutionnel, même réduit, est au service de l'enfant dans ses droits les plus élémentaires à partir d'une conception partagée d'une socialisation enfantine la plus à distance possible des problématiques ou conflits d'adultes. Il devient alors primordial de différencier les niveaux d'intervention et la vocation première de l'association Les Nids, pour faire coexister droits des parents, droits des enfants et intérêt supérieur de ces derniers. »

Projet associatif Les Nids 2016-2020



Lieu du colloque

NEOMA Business School
Campus de Rouen - Auditorium
1 rue du Maréchal Juin
76130 Mont-Saint-Aignan

Renseignements et inscriptions

Plein tarif : 20 €

Tarif réduit : 10 €

(étudiants, demandeurs d'emploi)

Reconnu au titre de la formation professionnelle,
ce colloque peut être pris en charge par votre OPCA.
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 28 76 05451 76

Inscription et règlement avant le 4 novembre 2016
à l'aide du bulletin ci-joint ou disponible sur
www.lesnids.fr

Association Les Nids
27 rue du Maréchal Juin
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél : 02.35.76.80.09
inscription@lesnids.fr

En partenariat avec :



www.lesnids.fr

10^e COLLOQUE

Journée Internationale des Droits de l'Enfant



**Au nom de l'intérêt supérieur
de l'enfant : LE DROIT À L'ENFANCE**

Vendredi 18 novembre 2016 - Mont-Saint-Aignan



**Donner
le temps
de grandir**

L'association Les Nids

organise avec le soutien de
NEOMA Business School son
10^e COLLOQUE

consacré aux pratiques en travail social et aux droits de l'enfant

Née de l'initiative de Madeleine Lecœur décidant il y a plus de 80 ans, en rupture avec les mœurs de son temps, l'accueil des fratries privées de leur famille, l'association Les Nids s'efforce de faire partager et de promouvoir toutes les pratiques d'aujourd'hui permettant que tous les enfants aient le droit et le temps de grandir comme les autres. Ce colloque annuel s'adresse aux professionnels de l'enfance, travailleurs sociaux, enseignants, avocats de la famille, magistrats, soignants, cadres... Mais également à tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives à l'enfance et à la famille.



Programme

Journée animée par
Rebecca ARMSTRONG

8h30 : Accueil et café

9h00 : Ouverture de la journée

Pascal MARTIN, Président du Département de la Seine-Maritime
Catherine FLAVIGNY, Maire de Mont-Saint-Aignan
Jean-Luc VIAUX, Président de l'association Les Nids

9h30 : **Les conditions du droit à l'enfance :
du cadre légal à la parole des enfants**

Quelles avancées et quelles limites dans la loi du 1^{er} mars 2016 relative à la protection de l'enfance ?

Frédérique EUDIER,
Maître de conférences en droit, Université de Rouen

Paroles et vécus d'enfants en protection de l'enfance.
Les enfants nous enseignent...

Catherine SELLENET,
Professeur des universités en sciences de l'éducation, Université de Nantes

Que signifie être protégé ? Les expériences nuancées des enfants placés.

Emilie POTIN,
Maître de conférences en sociologie, Université de Rennes 2

12h30 : Déjeuner Libre

13h45 : Café

14h00 : **Des réponses pour promouvoir le droit à l'enfance**

Sortir de la norme d'exclusivité des liens de filiation. De la prise en compte de l'écosystème de l'enfant à la notion de confiage.

Philippe FABRY,
Formateur à l'Institut Régional de Travail Social d'Ile de France

Intégrer la diversité des attaches affectives. Le parrainage de proximité comme point d'appui et de stabilité durable.

Mireille OGIER,
Présidente de l'association Horizon Parrainage (69)

La coopération entre professionnels et bénévoles dans le cadre du parrainage de proximité.

Frédérique ROUX-MORELIERE,
Cadre social à la Métropole de Lyon

Table ronde et débat avec la salle : et maintenant, comment agir ?

Avec l'ensemble des intervenants de la journée

17h30 : Clôture de la journée

Céline DAVESNE, Directeur Général Adjoint Programmes, NEOMA Business School Rouen
Jean-Luc VIAUX, Président de l'association Les Nids

En début d'année l'UNICEF France a publié un manifeste donnant la parole à 25 spécialistes : « Les enfants peuvent bien attendre », pour promouvoir l'idée que justement ils ne peuvent pas attendre. Car, s'il existe une discussion permanente sur les modalités de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et les limites constatées sur l'effectivité de ces derniers, il y a aussi un constat : ce sont les adultes qui définissent la portée et la jurisprudence de ces droits. Et pendant ce temps, les enfants grandissent. Le temps de l'enfance n'est pas celui des institutions, il est court et précieux car il permet la construction de repères affectifs structurants et durables. Il doit aussi être vu comme un « temps en soi » devant se situer le plus à distance possible des enjeux familiaux. Dès lors, que signifie « protéger l'enfance » ? Comment permettre à chaque enfant de vivre et expérimenter, dans un tissu social soutenant, cet état singulier qu'est celui de l'enfance ?

La CIDE aborde le principe d'activité sociale : l'enfant expérimente et joue et se développe en jouant, et peut-être que protéger ce droit de jouer en corollaire du droit à l'éducation et à la liberté de penser c'est considérer qu'il y a un droit à l'enfance et que les enfants ont besoin avant tout de vivre comme des enfants, de ne pas affronter trop vite et trop tôt les responsabilités qui incombent à ceux qui doivent les éduquer et les protéger. On oublie aussi un peu trop que le temps de grandir pour les enfants négligés ou maltraités est un temps paradoxal où l'enfant est certes protégé d'une famille dysfonctionnelle mais aussi parfois confronté à peu d'espaces de socialisation et d'étayage affectif « à soi » en dehors de son quotidien et des temps visant à maintenir ou sauvegarder le lien de filiation. Il est alors important de définir collectivement une ambition commune pour sanctuariser ce temps de l'enfance qui doit être la priorité des actions engagées en protection de l'enfance.